

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 juillet 2020

Salle des fêtes de Mauregny en Haye

Présent : ALLART Laurent – AMBLOT Jean-Marie – CAHEREC Laurent – CAPELLE-PREVOST Nathalie – CREUS Sébastien – HAUET Alain — MEURICE Lydie – MONGIAT Mickaël – MONGIAT Karine - MEREAU Sandrine

Absent Excusé :

Absent : CREUS Sébastien

19h20 - ouverture de la séance par Monsieur ALLART

- Lecture du compte-rendu du conseil municipal du VENDREDI 10 JUILLET 2020
 - **Après lecture le PV est validé à l'unanimité.**
- Lecture de l'ordre du jour

La convention sur les masques est retirée de l'ordre du jour

POINT 1 : retrait de délégation au « Syndicat Inter-Communal d'Aménagement de la Gestion de la Serre-Aval et de ces Affluents »

- Mr ALLART rappelle que pour donner suite à un courrier de la préfecture, la compétence pour la désignation des représentants est du ressort de la Communauté des Communes de la Champagne Picarde.
- Il propose donc de retirer de la délibérations le nom de la personne titulaire Mr CAHEREC Laurent et de la personne suppléante Mr MONGIAT Mickaël

- **Votant : 10**
- **Nuls : 0**
- **Blancs : 0**
- **Exprimés : 10**
- **Majorité des voix :6**

Les 2 personnels sont retirés de de la désignation

POINT 2 : Retrait de délibération DEL 2020/32 indemnités de fonction au maire et aux adjoints

Monsieur le Maire informe le conseil que la préfecture nous demande d'annuler la délibération DEL 2020/16 et de refaire une délibération sur les indemnités de fonctions selon les termes ci-dessous.

- L'indemnité du Maire est fixée à 25.5% du taux maximal de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique.
- L'indemnité des Adjoints est fixée à 9.9% du taux maximal de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des membres présents, de valider les phrases ci-dessus.

- **Votant : 10**
- **Nuls : 0**
- **Blancs : 0**
- **Exprimés : 10**
- **Majorité des voix :6**

POINT 3 : Adoption d'une DM (Décision Modificative) pour ajustement budgétaire nécessaire

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la perception pour expliquer cette décision modificative

- Cette décision concerne l'émission d'un titre déjà pris en en charge
- Montant de 180€ concernant un diagnostic de désamiantage pour la réhabilitation de l'ancienne école.
- Cette opération est notée **opération 118**
- La perception nous demande de reporter cette opération sur celle intitulée **opération 155**

- **Votant : 10**
- **Nuls : 0**
- **Blancs : 0**
- **Exprimés : 10**
- **Majorité des voix :6**

La décision modificative est adoptée à la majorité des voix

POINT 4 : Désignation des délégués à la Commission locale d'Evaluation des charges transférées (CLET).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les rôles et attributions de cette commission.

Nous devons désigner pour l'intégralité de la mandature municipale un représentant titulaire et un représentant suppléant

- **Madame Sandrine MEREAU, conseillère municipale, se présente en qualité de titulaire**

- **Votant : 10**
- **Nuls : 0**
- **Blancs : 0**
- **Exprimés : 10**
- **Majorité des voix :6**
- **Madame Sandrine MEREAU est désignée représentant titulaire à la CLET**

- **Monsieur Laurent ALLART, Maire, se présente en qualité de suppléant**
-
- **Votant : 10**
- **Nuls : 0**
- **Blancs : 0**
- **Exprimés : 10**
- **Majorité des voix :6**
- **Monsieur Laurent ALLART est désigné représentant suppléant à la CLET**

POINT 5 : Délibération concernant le Centre de Ravitaillement des Essences (CRE)

Monsieur le Maire reprend l'historique de l'acquisition du Centre de Ravitaillement des Essences, son acquisition pour l'Euro symbolique.

Monsieur le Maire énumère les différents locaux ainsi que l'énumération des surfaces et aires cadastrales.

Il nous explique également le « complément de prix » et la nécessité de constituer des servitudes sur la parcelle objet de l'acquisition par la commune.

Monsieur le maire nous demande :

- D'APPROUVER la proposition d'acquisition en vue de l'exploitation d'un parc photovoltaïque.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à constituer notamment toute servitude au profit de la parcelle cadastrée section AD 246, dont la parcelle cadastrée section AD 247 serait le fonds servant et convenir des conditions desdites servitudes
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de vente par l'Etat, et payer les frais et émoluments relatif à cette acquisition
- De DONNER son accord pour verser le prix à l'Etat

- **Votant : 10**
 - **Nuls : 0**
 - **Blancs : 0**
 - **Exprimés : 10**
 - **Majorité des voix :6**
-
- **Les délibérations sont adoptées à l'unanimité**

POINT 6 : Accroissement Temporaire d'Activité (ATA)

Un Agent de la commune, sera prochainement muté dans une autre région, nous devons donc être amener à recruter.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les emplois et les conditions de recrutement des agents de la fonction publique.

Nous devons créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial en accroissement temporaire d'activité, relevant de la Catégorie C pour 35H hebdomadaire.

La rémunération de cet agent sera sur l'échelle C1.

- Monsieur le Maire demande de voter cette délibération pour l'accroissement temporaire d'activité.
 - **Votant : 10**
 - **Nuls : 0**
 - **Blancs : 0**
 - **Exprimés : 10**
 - **Majorité des voix :6**
-
- **La délibération pour cet Accroissement Temporaire d'Activité est adoptée à l'unanimité.**

POINT 7 : Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Centre de Gestion rappelle que les contrats d'assurances des personnels s et Non Titulaires est caduque depuis le 01/01/2020.

Le centre de Gestion rappelle la nécessité de la couverture des agents.

Monsieur le Maire explique le fonctionnement et les rôles de ces contrats d'assurances.

Nous devons prendre des délibérations concernant les options (4) pour chacun des régimes.

- AGENT dépendant de la CNRACL

Organisme d'assurance GRAS SAVOYE option retenue = option 1

- **Votant : 10**
- **Nuls : 0**
- **Blancs : 0**
- **Exprimés : 10**
- **Majorité des voix :6**

- **La délibération pour cette assurance et son option 1 est retenue à l'unanimité**

- AGENT dépendant de L'IRCANTEC

Organisme d'assurance SOFAXYS option retenue = option 1

- **Votant : 10**
- **Nuls : 0**
- **Blancs : 0**
- **Exprimés : 10**
- **Majorité des voix :6**

- **La délibération pour cette assurance et son option 1 est retenue à l'unanimité**

POINT 8 : Noël des enfants et Repas des Aînés(es)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte sanitaire actuel est l'impossibilité de pouvoir regrouper un nombre important de personne dans un Etablissement Recevant du Public que se soit pour l'organisation d'un spectacle ou d'un repas convivial.

- Pour le Noël des enfants, le Père Noël ira à la rencontre des enfants pour distribuer les friandises.
- Nous étudions aussi la possibilité de prendre des photos des enfants avec le Père Noël
- Pour le repas des aînés se sera un repas préparé par un traiteur, les personnels concernés pourront choisir entre deux types de plateau traiteur.

POINT 9 : Questions diverses

- Décorations de Noël :

- Beaucoup sont hors service, un point va être fait et nous allons consulter le budget pour éventuellement financer l'achat de nouvelles décorations.
- Des équipes seront constituées pour la pose.

- Logiciel de Mairie :

Levée de séance à 20h53